



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 18 avril 2022 à 18h30 au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Paul Kushner</b>	<b>maire</b>
<b>Serge Ennis</b>	<b>cons. au poste no : 1</b>
<b>Steven Minty</b>	<b>cons. au poste no : 3</b>
<b>André Marcotte</b>	<b>cons. au poste no : 4</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no : 5</b>
<b>Gilles Tremblay</b>	<b>cons. au poste no : 6</b>

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe et greffe.

Absence motivée : **Patricia Lacasse, conseillère au poste no. 2**

### Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

### Correspondance

### Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour, en ajoutant les points 2.6 et 6.2 et en retirant les points 2.3, 2.4, 2.5 et 4.1 :

Mot de bienvenue du maire

Correspondance

Adoption de l'ordre du jour

#### 1. Administration

##### 1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

1.1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2022

1.2 Attestation de suivi pour les élus de la formation d'éthique et déontologie

1.3 Composition et fonctionnement du comité des ressources humaines et affaires juridiques (RHJ)

1.4 Nomination des membres et présidents des comités

1.5 Deuxième (2<sup>e</sup>) modification de la résolution 41-02-2022 pour la vente pour taxes à la MRC des Laurentides

#### 2 Ressources financières

2.1 Rapport des déboursés de mars 2022

2.2 Tableau des dons aux organismes pour 2022

~~2.3 Avis de motion pour un règlement d'emprunt dans le cadre de la réfection du chemin Val des Lacs~~

~~2.4 Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt 451-22-01 pour la réfection du chemin Val des Lacs~~

~~2.5 Autorisation d'accélération du processus pour l'approbation au MAMH du règlement d'emprunt 451-22-01~~

2.6 Fin de la prime de rétention pour les cols bleus

#### 3 Ressources humaines

3.1 Nomination d'une directrice générale par intérim

#### 4 Réseau routier

~~4.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la reconstruction du chemin Val des Lacs~~

2022-04-089



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 avril 2022

### 5 Sécurité civile

- 5.1 Autorisation pour une étude d'opportunité d'un service incendie hybride avec le SSI de Mont-Tremblant

### 6 Service à la collectivité

- 6.1 Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité
- 6.2 Demande d'appui à Touski Bouge pour un projet de parc de planche à roulettes – Pour le programme Fonds régions et ruralité- volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe vitalisation

Période de questions  
Levée de l'assemblée

## 1. Administration

### 1.1 Procès-verbaux

#### 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

2022-04-090

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Gilles Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

#### 1.1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2022

2022-04-091

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par monsieur Steven Minty, et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2022 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

### 1.2 Attestation de suivi pour les élus de la formation d'éthique et déontologie

2022-04-092

CONSIDÉRANT le projet de loi 49 modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)* et diverses dispositions législatives ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 de la LEDMM prévoit que les élus doivent dans les six (6) mois suivants le début de chacun de leurs mandats suivre une formation en éthique et déontologie ;

CONSIDÉRANT QUE le formateur de cette formation doit être accrédité auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la formation a eu lieu le 2 avril 2022 avec Me Alexandre Lacasse de DHC Avocats et Me Raynald Mercille ;

CONSIDÉRANT QUE les formateurs ont reçu leur accréditation de la CMQ ;

Monsieur Gilles Tremblay atteste que l'ensemble des élus et du maire étaient présents à ladite formation.



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 avril 2022

2022-04-093

### 1.3 Composition et fonctionnement du comité des ressources humaines et affaires juridiques (RHAJ)

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un mécanisme décisionnel efficace pour toutes les questions reliées aux ressources humaines, à l'éthique et à la déontologie et aux affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des réunions régulières et fréquentes du Comité des ressources humaines et affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE les décisions du conseil municipal de Val-des-Lacs relatives aux ressources humaines et aux mandats des firmes d'avocats devraient s'appuyer sur des analyses sérieuses faites par un Comité des ressources humaines et des affaires juridiques.

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé par monsieur Steven Minty et résolu unanimement :

QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques soit composé du maire et des conseillers municipaux Steven Minty, André Marcotte et Gilles Tremblay.

QUE la direction générale et le consultant en ressources humaines Raynald Mercille fassent partie du comité pour fournir aux membres politiques du comité le soutien nécessaire pour faire les recommandations au conseil municipal.

QUE le conseiller André Marcotte agisse comme président du Comité des ressources humaines et affaires juridiques.

QUE le président organise la tenue d'une réunion du Comité des ressources humaines et affaires juridiques de façon ponctuelle au besoin autant que nécessaire sur une base mensuelle mais au moins six fois par année.

ET

QUE le président veille au bon déroulement des travaux du Comité des ressources humaines et affaires juridiques et qu'il s'assure au début de chaque réunion du suivi qui a été fait en relation avec les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion précédente.

Adoptée à l'unanimité

### 1.4 Nomination des membres et présidents des comités

2022-04-094

CONSIDÉRANT l'article 82 du *Code municipal* qui permet la formation de comité au sein des élus ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comités soient composés comme suit :



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 avril 2022

Comités	Membres
Ressources humaines et affaires juridiques	Président: André Marcotte Steven Minty, Gilles Tremblay
Administration et finances	André Marcotte, Patricia Lacasse
Comité incendie	Présidente: Patricia Lacasse Jacques Hébert
Intercentre	Patricia Lacasse
Comité bien-être citoyen	Président: Serge Ennis Jacques Hébert, Patricia Lacasse
Développement économique	Patricia Lacasse, Gilles Tremblay
Voirie	Steven Minty, Jaques Hébert
CNESST	Jaques Hébert
Régie intermunicipal des trois-lacs (RITL)	Jacques Hébert, substitut: Patricia Lacasse
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Gilles Tremblay
Comité consultatif en environnement (CCE)	Steven Minty, André Marcotte

Le Maire est d'office sur tous les comités

Adoptée à l'unanimité

### 1.5 Deuxième (2<sup>e</sup>) modification de la résolution 41-02-2022 pour la vente pour taxes à la MRC des Laurentides

2022-04-095

CONSIDÉRANT la résolution 41-02-2022 passée à la séance du conseil du 21 février 2022 dans le cadre de la vente pour taxes 2022 à la MRC des Laurentides.

CONSIDÉRANT QU'un autre dossier n'aurait pas dû s'y retrouver ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale adjointe – greffe a retirer auprès de la MRC des Laurentides le matricule suivant de la vente pour taxes 2022 :

Michael Simon Kam Holding	3519-24-3112-00-0000
---------------------------	----------------------

Adoptée à l'unanimité

## 2. Ressources financières

### 2.1 Rapport des déboursés de mars 2022

2022-04-096

Monsieur André Marcotte constate le dépôt du rapport des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 mars 2022 ;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 avril 2022

### Municipalité de Val-des-Lacs Rapport mensuel des dépenses Mars 2022

Caisse Pop: Les chèques #11157 à 11166	7 081.51 \$
Banque Nat: Les chèques # 4000 à 4022	130 852.57 \$
Paielements internet et retraits directs	43 828.67 \$
Sous-total	<u>181 762.75 \$</u>
Salaires du mois	63 590.60 \$
Total des dépenses du mois	<u>245 353.35 \$</u>

QUE le rapport des dépenses du mois de mars 2022 au montant total de 245 353.35 \$ soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

### 2.2 Tableau des dons aux organismes pour 2022

2022-04-097

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire aider les organismes communautaires de la Municipalité ou qui mettent en valeur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu au budget la somme de 15 000 \$ ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil attribut les sommes suivantes tel que prévu au budget aux organismes suivants :

Organisme	Montant accordé
Coup de pouce alimentaire Val-des-Lacs	6 000.00 \$
Jardin communautaire de Val-des-Lacs	2 000.00 \$
Intercentre	1 600.00 \$
Nordet Hillclimb	1 000.00 \$
Bouffe Laurentienne	2 000.00 \$
Comité bien-être citoyen	1 200.00 \$
TOTAL	13 800.00 \$

QUE la différence soit conservée pour des demandes futures.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale adjointe – greffe à procéder au paiement pour les organismes mentionnés.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 avril 2022

### 2.3 Avis de motion pour un règlement d'emprunt dans le cadre de la réfection du chemin Val-des-Lacs

Point reporté

### 2.4 Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt 451-22-01 pour la réfection du chemin Val-des-Lacs

Point reporté

### 2.5 Autorisation d'accélération du processus pour l'approbation au MAMH du règlement d'emprunt 451-22-01

Point reporté

### 2.6 Fin de la prime de rétention pour les cols bleus

CONSIDÉRANT les lettres d'ententes signées par le maire et l'ancienne Directrice générale et greffière-trésorière madame Paquet, portant les numéros 7 et 8 auprès du syndicat des cols bleus en date du 16 décembre 2021 concernant une prime de rétention et une prime au chef d'équipe ;

CONSIDÉRANT QUE la prime pour les chauffeurs opérateurs était valide et payable au 15 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la prime pour le chef d'équipe était valide de façon permanente à compter du 16 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ces lettres n'ont pas été ratifiées par le conseil ;

Il est proposé par monsieur André Marcotte et appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de payer la prime à monsieur Alexandre Legault comme chauffeur opérateur comme convenu par la lettre no. 8.

QUE le conseil ratifie le paiement de la prime pour le chef d'équipe du 16 décembre 2021 au 15 avril 2022.

QUE ces primes allouées dans les lettres no. 7 et 8 avec le syndicat soient annulées à compter du 16 avril 2022.

ET

QUE la Directrice général et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à effectuer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### 3. Ressources humaines

#### 3.1 Nomination d'une directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de la Directrice générale et greffière-trésorière en date du 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la bonne continuité organisationnelle de la Municipalité il y a lieu de nommer une Directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

2022-04-098

2022-04-099



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE

18 avril 2022

Il est proposé par monsieur André Marcotte et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil nomme madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe de la Municipalité au poste de Directrice générale et greffière-trésorière par intérim rétroactivement en date du 5 avril 2022.

ET

QUE le conseil autorise la dépense pour l'ajustement salarial selon les modalités discutées avec le comité RHAJ.

Adoptée à l'unanimité

### **4. Réseau routier**

#### **4.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la reconstruction du chemin Val-des-Lacs**

Point reporté

### **5. Sécurité civile**

#### **5.1 Autorisation pour une étude d'opportunité d'un service incendie hybride avec le SSI de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT le départ du directeur incendie ;

CONSIDÉRANT le départ de 9 (neuf) pompiers au sein du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe – greffe a organisé de façon temporaire de l'entraide automatique avec d'autres services incendie ;

CONSIDÉRANT QUE cette entraide n'est pas viable de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire effectuer une étude de faisabilité et d'opportunité pour un service hybride avec le SSI de Mont-Tremblant ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Caroline Champoux ainsi que le comité incendie de la Municipalité à effectuer une demande pour la faisabilité d'un service hybride auprès du SSI de la ville de Mont-Tremblant.

ET

QUE le conseil mandate et autorise madame Caroline Champoux à effectuer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-100



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE 18 avril 2022

2022-04-101

### 6. Service à la collectivité

#### 6.1 Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Val-des-Lacs n'est pas entièrement desservi par le réseau cellulaire ;

CONSIDÉRANT que les pannes d'électricité y sont fréquentes compte tenu du territoire forestier important ;

CONSIDÉRANT que lors de ces pannes, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens ;

CONSIDÉRANT que la faible densité de la population de la municipalité affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est un enjeu également considérable pour le développement économique de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de Val-des-Lacs pour des fins de sécurité publique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

Adoptée à l'unanimité

2022-04-102

#### 6.2 Demande d'appui à Touski Bouge pour un projet de parc de planche à roulettes – Pour le programme Fonds régions et ruralité- volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe vitalisation

CONSIDÉRANT QUE Touski bouge, organisme sans but lucratif, désire déposer une demande de financement au Fonds régions et ruralité – volet 4 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise un parc de planche à roulettes en béton ;

CONSIDÉRANT QUE les actions entreprises par Touski bouge apporteront une vitalisation du territoire de la Municipalité de Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE les usages sont conformes au plan de zonage de la Municipalité ;

#### PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu unanimement des membres présents ;



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 avril 2022**

QUE le conseil de la municipalité appui le projet présenté par Touski bouge pour un parc de planche à roulettes afin d'obtenir du financement au Fonds régions et ruralité – volet 4.

QUE cet appui soit conditionnel à ce que ledit projet soit conforme à la réglementation en vigueur de la Municipalité.

ET

QUE Touski bouge maintienne à jour une police d'assurance responsabilité.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**  
**Levée de l'assemblée**

2022-04-103

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h49.

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE**

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
**Paul Kushner**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**J. Robert Belliveau**  
Directeur finances et trésorerie

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Paul Kushner**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Caroline Champoux**  
Directrice générale adjointe – greffe



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**18 avril 2022**

---

